

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 27/06/2014 C198/1,
- VU** le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié et prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023,
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** le code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L110-1-1, L110-3, L222-1 et suivants, L541-13 et suivants, R222-1 et suivants, R541-13 et suivants,
- VU** le code de l'énergie,
- VU** la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et notamment ses articles 14 à 17,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

- VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et notamment son article 18,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire, approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 octobre 2019 approuvant le Plan Economie Circulaire pour la période 2018/2025,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement de l'appel à projets 2020 « Unités de méthanisation en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant la convention-type relative au financement d'une unité de méthanisation dans le cadre de l'appel à projets Ademe-Région « unités de méthanisation,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- VU** la délibération du Conseil Régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022 et notamment le programme 285 « Transition énergétique »,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant le règlement de l'appel à projets relatif au développement d'installations

photovoltaïques exemplaires en autoconsommation,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention relative au financement d'installations photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 12 février 2021 approuvant la convention entre la Région et l'IMT Atlantique, relative au programme « Transition Énergétique et Sociétale » - 2021/2024,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 23 septembre 2021 approuvant le règlement relatif à l'acquisition ou la location de véhicules engagés à consommer du bioGNV,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 23 septembre 2022 approuvant le règlement relatif à l'acquisition ou la location de véhicules engagés à consommer du bioGNV,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 23 septembre 2022 approuvant les conventions types relatives au financement de véhicule GNV-GNC au bénéfice d'un organisme privé et public,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 23 septembre 2022 approuvant la convention type relative au financement de véhicule GNV-GNC au bénéfice d'un organisme privé pour de la location longue durée (avec ou sans option d'achat),
- VU** la convention signée le 26 novembre 2019 entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Loire Atlantique relative au financement de l'installation photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur l'immeuble de bureaux Germaine Tillion, à Nantes,
- VU** la convention signée le 6 août 2020 entre la Région des Pays de la Loire et la SAS EQUIAGRIBIOGAZ relative au financement d'une unité de méthanisation dans le cadre de l'appel à projets Ademe-Région « unités de méthanisation »,
- VU** la convention pluriannuelle d'objectifs 2021/2024 signée le 25 février 2021 entre la Région et l'IMT Atlantique relative à des actions d'accompagnement et de mise en réseau sur la transition énergétique et écologique,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Mobilités durables

Soutien au développement du bioGNV-GNC par le versement d'une subvention pour l'acquisition de véhicules GNV

D'ATTRIBUER

les subventions pour un montant total de 20 972 €, pour les dossiers de véhicules bioGNV-GNC en acquisition, tel que présenté en annexe 1 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 20 972 € pour l'ensemble des subventions figurant en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type approuvé à la Commission permanente du 6 mai 2022, pour les dossiers figurant en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la dérogation aux articles 5.a et 5.b de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

Modification du règlement pour le soutien de la Région à l'achat de véhicules fonctionnant au BioGNV-GNC

D'ABROGER

le règlement relatif au soutien du développement du bioGNV-GNC à l'échelle régionale adopté lors de la commission permanente du 23 septembre 2021 ;

D'APPROUVER

le nouveau règlement relatif au soutien du développement du bioGNV-GNC à l'échelle régionale figurant en annexe 2 ;

D'APPROUVER

le modèle de convention-type pour l'acquisition de véhicules bioGNV-GNC avec les organismes privés, figurant en annexe 3 ;

D'APPROUVER

le modèle de convention-type pour l'acquisition de véhicules bioGNV-GNC avec les organismes publics, figurant en annexe 4 ;

D'APPROUVER

le modèle de convention-type pour la location longue durée (avec ou sans option d'achat) de véhicules bioGNV-GNC avec les organismes privés, figurant en annexe 5 ;

2 - Innovations et réseaux intelligents

ENEDIS - Groupe électrogène zéro émission « Bat'Mobile »

D'ATTRIBUER

une subvention de 50 000 € à ENEDIS pour le projet de groupe électrogène zéro émission « Bat'Mobile » pour une dépense subventionnable de 520 000 € HT ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme pour un montant de 50 000 €, au titre du CPER 2021-2027 - objectif 21T51 - Soutien aux énergies renouvelables ;

D'APPROUVER

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et ENEDIS, figurant en annexe 6 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

4 - Ajustements administratifs et budgétaires

Modifications

D'APPROUVER

les demandes de modification détaillées en annexe 9 ;

D'APPROUVER

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique, figurant en annexe 10 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

D'APPROUVER

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS EQUIAGRIBIOGAZ, figurant en annexe 11 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;


D'AUTORISER

la dérogation à l'article 5.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

D'AUTORISER

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, representing the name Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs